

SESSION 2004

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Comptabilité et Gestion des Organisations

**ÉPREUVE E4 :
GESTION DES OBLIGATIONS COMPTABLES,
FISCALES ET SOCIALES**

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42), à l'exclusion de tout autre élément matériel.

Documents autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de tout autre document.

Documents à rendre avec la copie : Annexes A, B, C, D, E, F et G.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.

Le sujet comporte 21 pages, numérotées de 1 à 21.

Code sujet : CGGOCF

TS CGC Épreuve 4

Erreur détectée page 16

Annexe B

Cient GENES

Colonne date

Facture 113/12

LIRE 12 décembre au lieu de 12 janvier.

Brevet de Technicien Supérieur
Comptabilité et Gestion des Organisations
Epreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales

Durée : 4 heures

coefficient : 4

Documents remis au candidat

Le sujet comporte 21 pages numérotées de 1 à 21.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde		p. 1
Présentation du sujet		p. 2
Dossier 1 : Gestion d'une procédure de licenciement	(12 points)	p. 3
Dossier 2 : Travaux comptables de décembre 2003	(34 points)	p. 4 et 5
Dossier 3 : Travaux relatifs à la déclaration de TVA	(22 points)	p. 5
Dossier 4 : Augmentation de capital	(12 points)	p. 6

*Le sujet comporte les annexes suivantes :***Dossier 1 :**

Annexe 1 : Brouillon de lettre de convocation à un entretien	p. 7
Annexe 2 : Bulletin de paie	p. 8
Annexe A : Bordereau de saisie du journal des salaires (à rendre)	p. 15

Dossier 2 :

Annexe 3 : Organisation comptable pour le suivi des comptes clients	p. 9
Annexe 4 : Extrait de la fiche du client GENES	p. 9
Annexe 5 : Suivi du crédit clients	p.10
Annexe 6 : Informations relatives aux provisions pour dépréciation	p.10
Annexe B : Lettrage du compte client GENES (à rendre)	p. 16
Annexe C : Relevé de factures (à rendre)	p. 17
Annexe D : Bordereau de saisie du journal des OD (à rendre)	p. 18

Dossier 3 :

Annexe 7 : Informations comptables du mois de décembre 2003	p. 11 et 12
Annexe 8 : Informations fiscales	p. 12
Annexe 9 : Déclaration de TVA CA3 de décembre 2003	p. 13
Annexe E : Fiche de contrôle du calcul de TVA (à rendre)	p. 19
Annexe F : Bordereau de saisie du journal des OD (à rendre)	p. 20

Dossier 4 :

Annexe 10 : Incorporation de réserves	p. 14
Annexe G : Bordereau de saisie du journal des OD (à rendre)	p. 21

Récapitulation des annexes à rendre avec la copie : Annexes A à G.

AVERTISSEMENTS

Les annexes à rendre sont fournies en seul exemplaire, il ne sera pas distribué d'annexes supplémentaires. Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter une date, les numéros et les intitulés des comptes et un libellé

Présentation de l'entreprise

SYAN CENTRE est une société anonyme à conseil d'administration au capital de 396 000 euros (22 000 actions de 18 euros), filiale du groupe américain ESTERCOL.

L'entreprise est spécialisée dans la fabrication d'instrumentation scientifique et technique : capteurs pour l'aéronautique et le nucléaire, appareillages destinés à l'amélioration des conditions de vie des polyhandicapés.

Elle emploie 44 salariés.

Sa clientèle est essentiellement constituée de divers sous-traitants de l'industrie. Depuis quelques années, l'entreprise consacre une partie de son activité à la production et au réglage d'appareils senseurs pour des centres de rééducation fonctionnelle.

La société SYAN CENTRE dispose d'un service comptable dirigé par Monsieur LAUGY, chef comptable, et des conseils du directeur financier d'ESTERCOL, Monsieur LOC-SON.

Elle est soumise en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés au régime du réel normal.

Organisation de la comptabilité

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

SYAN CENTRE utilise la suite progicielle PROGRESS qui permet de traiter l'ensemble des opérations commerciales, comptables et sociales.

Les différents journaux auxiliaires utilisés sont :

- le journal des Achats (ACH)
- le journal des Ventes (VEN)
- le journal de Banque (BAN)
- le journal de Caisse (CAI)
- le journal des Salaires (SAL)
- le journal des Opérations Diverses (OD)

La communication au sein de l'entreprise et des autres filiales se fait par courriel avec l'aide de la messagerie INTRANET.

Le plan comptable de l'entreprise apparaît sous la forme de comptes à 7 chiffres : 4 chiffres issus du plan comptable général et 3 chiffres propres aux besoins de l'entreprise.

Votre mission au sein du service comptable de SYAN CENTRE

Vous êtes comptable stagiaire sous la responsabilité de Monsieur LAUGY qui vous confie les quatre dossiers suivants :

- Dossier 1 : Gestion d'une procédure de licenciement
- Dossier 2 : Travaux comptables de décembre 2003
- Dossier 3 : Travaux relatifs à la déclaration de TVA
- Dossier 4 : Augmentation de capital

DOSSIER 1 : GESTION D'UNE PROCÉDURE DE LICENCIEMENT

Monsieur Martin LACAUT a été embauché voici 5 ans et 4 mois comme chef d'atelier par SYAN CENTRE.

En septembre 2003, il a été décidé de procéder à son licenciement compte tenu d'une succession de fautes professionnelles (négligences, retards, absences) commises dans le cadre de ses responsabilités.

Deux tâches vous sont successivement confiées :

- fin octobre 2003, le suivi de la procédure de licenciement du salarié,
- fin novembre, le traitement comptable de son dernier bulletin de salaire.

Le mois de novembre 2003 correspond à la période de préavis pour le salarié.

Vous disposez en *annexes 1 et 2* :

- du brouillon d'une lettre de convocation à l'entretien préalable au licenciement,
- du bulletin de salaire du mois de novembre 2003 de Martin LACAUT.

TRAVAIL A FAIRE

1. Procédure de licenciement.

Après avoir relu le brouillon de la lettre de convocation (*annexe 1*), indiquer quelles sont les mentions obligatoires qui devront être ajoutées. Préciser quelles sont les personnes habilitées à assister le salarié lors de l'entretien.

2. Traitement comptable du bulletin de salaire de novembre 2003.

- 2.1 Présenter, sur *l'annexe A (à rendre avec la copie)*, l'enregistrement comptable du bulletin de salaire simplifié de Monsieur LACAUT pour le mois de novembre 2003.
- 2.2 Justifier par un calcul précis le montant du net imposable figurant sur ce bulletin.
- 2.3 Préciser les modalités d'imposition de ce revenu pour Monsieur LACAUT (date de déclaration, régime et catégorie d'imposition).

DOSSIER 2 : TRAVAUX COMPTABLES DE DÉCEMBRE 2003

Monsieur LAUGY vous confie les deux dossiers suivants :

- le suivi du dossier du client GENES pour le mois de décembre
- le traitement des provisions pour dépréciation dans le cadre de la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

A. SUIVI COMPTABLE D'UN CLIENT

La procédure relative au suivi des comptes clients est assurée par le service comptable qui traite les opérations liées au cycle des ventes en relation avec le service commercial :

- facturation,
- lettrage des comptes clients,
- suivi des règlements,
- relance.

SYAN CENTRE réalise depuis plus de dix ans une partie importante de son chiffre d'affaires (environ 14%) avec le client GENES. Celui-ci est devenu moins régulier dans ses paiements au cours de l'année 2003, ce qui justifie la mission de contrôle mensuel de son compte qui vous est confiée.

Vous disposez :

- de la procédure de suivi des comptes clients (*annexe 3*)
- d'un extrait de la fiche du client GENES (*annexe 4*),
- de l'évolution de l'indicateur de crédit-client (*annexe 5*).

TRAVAIL A FAIRE

1. Contrôle du compte 4110028 Client GENES

- 1.1 Vérifier sur l'*annexe B (à rendre avec la copie)* le lettrage automatique effectué par le logiciel PROGRESS. Corriger les éventuelles erreurs en précisant la ou les anomalies dans l'encadré prévu à cet effet.
- 1.2 Terminer, sur l'*annexe B (à rendre avec la copie)*, le contrôle par un lettrage manuel.

2. Réalisation d'un relevé de factures.

- 2.1 Présenter, sur l'*annexe C (à rendre avec la copie)* le relevé des factures non réglées qui sera adressé au client GENES.
- 2.2 Indiquer si le montant dû figurant sur le relevé de factures correspond au montant qui sera regroupé dans le poste « Clients et comptes rattachés » du bilan au 31/12/2003. Justifier la réponse par un calcul détaillé.

3. Étude de l'évolution du solde du compte client GENES.

- 3.1 Calculer le nombre moyen de jours de crédit accordés au client GENES pour le dernier trimestre 2003.
- 3.2 Après avoir étudié attentivement l'évolution de la créance sur le client GENES, rédiger un message électronique pour transmettre à Monsieur LAUGY les éléments qui lui permettront d'apprécier l'évolution de la durée de crédit et de l'en-cours. Seul le texte du message est demandé.

B. Traitement des provisions pour dépréciation

Monsieur LAUGY prépare les comptes annuels au 31 décembre 2003 et vous demande de participer aux travaux relatifs aux provisions pour dépréciation.

Vous disposez pour cela des éléments nécessaires en *annexe 6*.

TRAVAIL A FAIRE

Présenter les enregistrements comptables nécessaires au 31/12/2003 sur *l'annexe D (à rendre avec la copie)*.

DOSSIER 3 : TRAVAUX RELATIFS A LA DÉCLARATION DE TVA

À la suite des différentes opérations enregistrées au cours du mois de décembre, la déclaration mensuelle de TVA a été obtenue automatiquement grâce au logiciel PROGRESS. Le responsable du service comptable vous en confie le contrôle et l'enregistrement comptable.

La SYAN CENTRE n'a pas demandé l'autorisation d'acquitter la TVA sur les débits.

Vous disposez :

- des informations comptables du mois de décembre et des annotations de Monsieur LAUGY (*annexe 7*),
- d'informations fiscales (*annexe 8*).
- de la déclaration CA3 de décembre 2003 (*annexe 9*),

TRAVAIL A FAIRE

1. Vérification de l'imprimé CA3

Justifier les montants figurant sur la fiche de contrôle présentée en *annexe E (à rendre avec la copie)*. Un calcul détaillé doit être présenté s'il est nécessaire à la justification.

2. Enregistrement de la liquidation de TVA de décembre 2003.

Présenter à la date requise l'écriture nécessaire en utilisant le bordereau de saisie fourni en *annexe F (à rendre avec la copie)*.

Pour cela, le candidat prendra en compte les éléments contenus dans les *annexes 7 et 9*.

DOSSIER 4 : AUGMENTATION DE CAPITAL

L'activité de SYAN CENTRE connaît une croissance régulière depuis les cinq dernières années ; son chiffre d'affaires ne cesse d'augmenter grâce à des investissements de pointe et à la conquête de nouveaux marchés.

Le financement des divers investissements a été assuré par un emprunt souscrit en décembre 1998, ainsi que par une augmentation de capital par apports en numéraire en mai 2001.

En 2004, l'objectif est de conforter la position de la société vis-à-vis de ses créanciers, sans alourdir sa dépendance financière. Suite aux conclusions de Monsieur LOC-SON, directeur financier d'ESTERCOL, le conseil d'administration a proposé de réaliser une augmentation de capital par incorporation de réserves.

Vous disposez en *annexe 10* :

- des modalités de l'augmentation de capital,
- d'un extrait de bilan au 31/12/2003,
- d'une demande exprimée par Mademoiselle LEBRAS, salariée de l'entreprise, à propos de son plan d'épargne.

TRAVAIL A FAIRE

- 1) Expliquer quel est l'intérêt d'une telle augmentation de capital pour les actionnaires et pour les créanciers de la société SYAN CENTRE.
- 2) Déterminer le montant global de l'augmentation de capital par incorporation de réserves. Définir quelles sont les réserves qui vont être incorporées au capital et préciser leur montant respectif.
- 3) Présenter l'enregistrement comptable correspondant sur le bordereau de saisie des Opérations Diverses fourni en *annexe G (à rendre avec la copie)*.
- 4) Présenter le courrier adressé à Mademoiselle LEBRAS en réponse à son courriel. Justifier votre réponse par un calcul détaillé.

Note : Pour préserver l'anonymat de sa copie, le (la) candidat(e), auteur du courrier, se désignera comme « Le (La) stagiaire ».

Annexe 1 : Brouillon de lettre de convocation à un entretien

SYAN CENTRE

91 Allée Charles Chaplin
18335 BOURGES cedex

à :

Monsieur Martin LACAUT
21 rue des Marais
18110 FUSSY

Service Relations Humaines
N/ref : MG/MP

Bourges, le 23 septembre 2003

Objet : convocation à un entretien

Monsieur,

Vous êtes convoqué à un entretien avec Monsieur PERDOUX, directeur des Relations Humaines.

Cette entrevue se déroulera le 1^{er} octobre 2003 à partir de 14 H 00.

Nous vous rappelons que vous aurez alors la possibilité de vous faire assister par une personne de votre choix.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Michel PERDOUX



Annexe 2 : Bulletin de paie

SYAN CENTRE

91 allée Charles Chaplin
18335 BOURGES Cedex

Siret N°444 55877 44000 11
APE : 805B
N° URSSAF : 2456974441

BULLETIN DE PAIE

Période : du 01/11/03 au 30/11/03
Code salarié : 4 Paiement le : 30/11/03
N° S.S : 155053403203368

Emploi : chef d'atelier
Catégorie : Agent maîtrise Echelon : 3

LACAUT Martin

1 rue du goéland
18000 BOURGES

Durée des congés payés : Code du travail ART.L223-2 à 8
Durée du préavis : Code du travail ART.L222-6 à 8

Date d'ancienneté : 01/08/98

Désignation	Base	Taux	Part salariale	Taux	Part patronale
Salaire de base	151,67	10,22	1550,00		
Indemnité compensatrice de Congés payés			520,00		
total brut			2070,00		
URSSAF maladie	2070,00	0,75	15,53	12,80	264,96
URSSAF veuvage	2070,00	0,10	2,07	0,00	0,00
URSSAF vieillesse plafonnée	2070,00	6,55	135,59	8,20	169,74
URSSAF accident du travail	2070,00	0,00	0,00	2,00	41,40
URSSAF FNAL	2070,00	0,00	0,00	0,10	2,07
URSSAF FNAL déplafonné	2070,07	0,00	0,00	0,40	8,28
URSSAF allocations familiales	2070,00	0,00	0,00	5,40	111,78
URSSAF vieillesse	2070,00	0,00	0,00	1,60	33,12
ASSEDIC TA	2070,00	2,40	49,68	4,00	82,80
FNGS	2070,00	0,00	0,00	0,20	4,14
RETRAITE COMPLEMENTAIRE TA	2070,00	3,00	62,10	4,50	93,15
AGFF TA	2070,00	0,80	16,56	1,20	24,84
CSG DED	1966,50	5,10	100,29		
CSG Non DED	1966,50	2,40	47,20		
CRDS	1966,50	0,50	9,83		
Total des retenues			438,85		836,28
Indemnité de licenciement			895,56		
Net à payer			2526,71		
Net imposable			1688,18		

	période	cumul annuel
Heures travaillées	151,67	151,67
salaire brut	2070,00	21114,00
charges patronales	836,28	8530,06
charges salariales	438,85	4476,27
net à payer	2526,71	16637,73
net imposable	1688,18	16138,60

Annexe 3 : Organisation comptable pour le suivi des comptes clients

La majeure partie des traitements comptables est effectuée grâce au logiciel PROGRESS.

1. Travaux quotidiens

- gestion de la facturation :
- édition et contrôle des factures (*un numéro de facture est constitué de 3 chiffres suivis du numéro du mois de facturation*)
- enregistrements dans le journal des Ventes
- gestion des règlements :
- comptabilisation dans le journal de Banque

2. Travaux mensuels

- lettrage automatique des comptes-clients et sa vérification
- lettrage manuel
- édition *le 25 du mois* d'un relevé de factures par client mentionnant les factures restant à régler. *Le relevé ne prend en compte que les factures antérieures au 25 du mois courant.*
- relances

3. Travaux trimestriels spécifiques aux clients importants*

- observation de l'évolution du chiffre d'affaires par client
- étude de l'en-cours par client
- suivi de la tendance du ratio de crédit-client
- relances éventuelles

**un client est considéré comme important s'il représente plus de 10% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.*

4. Travaux annuels d'inventaire

- analyse du compte et calcul du ratio de crédit-client
- mise à jour des comptes des clients litigieux
- ajustement et régularisation des provisions pour dépréciation

Annexe 4 : Extrait de la fiche du client GENES

Raison sociale : GENES (SARL)
Adresse : ZI la Ronceraie
CP : 13009 Ville : MARSEILLE
Pays : FRANCE

Conditions commerciales
Franco de port
Remise 3% sur le brut
Délai de règlement : 30 jours à réception
de la facture
Moyen de paiement habituel : chèque
Banque : BNP MARSEILLE

Compte n° 4110028

Ligne de crédit autorisé : 17 000 euros

Annexe 5 : Suivi du crédit clients

Au 31/12, le ratio de crédit-client exprimé en jours se calcule ainsi :

Créance au 31/12	x 360
Chiffre d'affaires annuel TTC	

État récapitulatif du suivi crédit-client					
Eléments	31/12/2002	31/03/2003	30/06/2003	30/09/2003	31/12/2003
durée de crédit du client GENES	30	32	33	34	?
durée moyenne du crédit de l'ensemble des clients de SYAN CENTRE	38				38
durée moyenne crédit-clients de la branche professionnelle	45				45

Le chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé en 2003 avec le client GENES s'élève à 175 135,70 €, entièrement soumis à la TVA au taux normal.

Annexe 6 : Informations relatives aux provisions pour dépréciation

• Stocks (évalués au coût moyen unitaire pondéré - CMP) :

1) Extrait de l'analyse des dépréciations sur stocks au 31/12/2003

L'analyse des dépréciations a été réalisée sauf pour les deux éléments suivants :

N° de compte	Stock de	Quantité	Dépréciation constatée
3550000	capteurs BX3	2	perte de valeur de 10%
3550000	capteurs HT4	32	3 unités détériorées d'un quart de leur valeur

2) Données issues du contrôle de gestion :

	Capteurs BX3	Capteurs HT4
CMP au 31/12/2003	530 €	2 164 €

3) Pour ces deux éléments, au 31/12/2002, une provision de 420 € avait été constituée.

• Terrain CASSATE

En 2002, l'installation d'une ligne électrique à haute tension sur le terrain CASSATE avait provoqué une dépréciation exceptionnelle qui a justifié la constitution d'une provision pour dépréciation de 15 000 €. Ce terrain a été vendu à EDF en 2003. La cession a été correctement comptabilisée.

• Titres : Historique du portefeuille de valeurs mobilières de placement

Compte 5030007 Actions MEXON

Lot n°	Date d'acquisition	Quantité	Prix unitaire d'acquisition	Valeur d'inventaire au 31/12/03
1	7/02/2002	800	22,00 €	22,30 €
2	11/08/2002	1500	22,80 €	
3	22/06/2003	300	22,50 €	

Aucune cession d'actions MEXON n'a été réalisée au cours de l'exercice 2003. Au 31/12/2002, il existait une provision pour dépréciation de 220 €.

Annexe 7 : Informations comptables du mois de décembre 2003

Tous les montants sont exprimés en euros.

Toutes les opérations sont soumises à un taux normal de TVA sauf indication contraire.

Les numéros intracommunautaires nécessaires ont tous été normalement communiqués.

• Données extraites des journaux auxiliaires de décembre et annotations :

Journal des achats (montants HT) :

Achats de matières premières	31 850
Achats à Rösberg (Stockholm, Suède)	9 260
Nettoyage de l'atelier soufflerie	3 185
Transports	800

Dont 4290 à 5.50%

Sur la facture figure la mention « Option pour les débits »

Journal des ventes (montants HT)

Ventes de produits	71 071
Prestations de services (installations)	2 100
Exportations	17 914
Ventes à Treifritz (Bonn, Allemagne)	16 120

Dont 18945 d'appareillages pour handicapés à 5.5%

Journal des opérations diverses (montants HT)

Achat d'un matériel de pesage	2 750
Cession d'un local industriel (voir ci-dessous)	30 000

Journal de banque (montants TTC)

Paiement de matières premières et autres charges de décembre	47 704,51
Paiement de réparations de novembre	1 016,60
Encaissement de prestations d'installation de novembre	2 098,98

Sauf le nettoyage de l'atelier soufflerie

Rappel : La société SYAN CENTRE n'a pas demandé l'autorisation d'acquitter la TVA sur les débits

• Cession du local industriel

Ce local avait été acheté en mai 1995 pour 28 000 € HT (taux de TVA : 18,60% à cette époque).

Le jour de sa cession, les écritures suivantes ont été enregistrées dans le journal des OD :

Date	Libellé	Comptes à imputer	Montant	D/C
04-déc	cession à SAS Toumois	4620000	30 000,00	D
		7750000	30 000,00	C
04-déc	régularisation TVA	2130000	520,80	D
		4455100	520,80	C

• Extrait de balance par soldes au 31/12/2003

Numéro	Intitulé du compte	Solde	
		Débit	Crédit
4452000	TVA due Europe		1 814,96
4455100	TVA à décaisser		520,80
4456200	TVA déductible sur immobilisations	539,00	
4456601	TVA déductible sur ABS 5,5%	235,95	
4456602	TVA déductible sur ABS 19,60%	5 725,16	
4456620	TVA déductible Europe	1 814,96	
4456700	Crédit de TVA à reporter	1 027,00	
4457101	TVA collectée 5,5%		1 041,98
4457102	TVA collectée 19,60%		10 560,68
4458000	TVA à régulariser		1 002,37

Annexe 8 : Informations fiscales

Documentation fiscale : le reversement de TVA

Toute cession d'immobilisation non soumise à TVA (mais dont la TVA a été récupérée lors de son acquisition) et réalisée pendant une certaine période peut entraîner un reversement de TVA. La cession doit intervenir :

- pour les immeubles acquis à compter du 01-01-1996, avant le début de la 19ème année civile suivant celle de l'achat,
- pour les immeubles acquis avant le 01-01-1996, avant le début de la 9ème année civile suivant celle de l'achat.

Le reversement est égal à la déduction initiale, diminuée de 1/20ème par année civile ou fraction d'année écoulée depuis la date d'acquisition (1/10ème pour les immeubles acquis avant le 01-01-1996).

d'après mémento fiscal F. Lefebvre 2003 n° 5137 et suivants

Annexe 9 : Déclaration CA3 de décembre 2003

A MONTANT DES OPERATIONS REALISEES		cerfa	
OPERATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPERATIONS NON IMPOSABLES	
01 Ventes, prestations de services	72 826	0032 Exportations hors CEE	17 914
02 Autres opérations imposables		0033 Autres opérations non imposables	
03 Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	0031 9 260	0034 Livraisons intracommunautaires	16 120
		0037 Achats en franchise	

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
08 Taux 19,6 %	0206	63 141	12 376
09 Taux 5,5 %	0106	18 945	1 042
09B Opérations réalisées dans les DOM			
10 Taux normal 8,5 %	0201		
11 Taux réduit 2,1 %	0100		
12 Opérations Imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13 Anciens taux	0900		
14 Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0960		
15 TVA antérieurement déduite à reverser		0600	521
16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)			13 939
17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires		0035	1 815
18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		0038	
TVA DÉDUCTIBLE			
19 Biens constituant des immobilisations		0703	539
20 Autres biens et services		0702	7 776
21 Autre TVA à déduire		0069	
22 Report du crédit de TVA appaissant ligne 21 de la précédente déclaration (A convertir en euros si ce crédit est en francs)		8001	1 027
23 Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100	<input type="text"/>	24 Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	9 342
CRÉDIT		TVA À PAYER	
25 Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 15)	0706	28 TVA nette due (ligne 15 - ligne 24)	4 597
26 Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
27 Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine	8003	30 Sommes à imputer y compris acomptes congés	9989
		31 Sommes à ajouter y compris acomptes congés	9999
Attention ! Un montant de TVA créditeur (ligne 25 écrite) ne dispense pas de paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.		32 Total à payer (lignes 28+29-30+31) (n'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	4 597

Annexe 10 : Incorporation de réserves

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/01/2004

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé dans sa délibération du 10 janvier 2004 d'émettre des actions gratuites de même valeur nominale que les anciennes.

Elles seront attribuées aux actionnaires à raison de 2 actions gratuites pour 11 actions anciennes.

L'opération, en date du 2 février 2004, s'effectuera par l'incorporation au capital, dans cet ordre :

- des primes d'émission des précédentes augmentations de capital,
- de la réserve spéciale des plus values nettes à long terme,
- des autres réserves.

La valeur théorique unitaire du droit d'attribution a été calculée et s'élève à 4 €.

Extrait du passif du bilan au 31/12/2003

CAPITAUX PROPRES	
Capital (22 000 actions à 18 €)	396 000
Primes d'émission	43 500
Réserve légale	32 000
Réserve réglementée des PVNLT	4 879
Autres réserves	81 422
Report à nouveau	1 321
Subventions d'investissement	27 990
TOTAL I	587 112

Courriel de Madame LEBRAS

Monsieur,

J'ai appris récemment qu'une augmentation du capital de notre société a été décidée. Dans le cadre de mon plan d'épargne d'entreprise, je suis actuellement détentrice de 25 actions.

Pourriez-vous me préciser quelles seront les conséquences de cette opération sur le nombre d'actions qui peuvent m'être attribuées ainsi que les conséquences financières (achat ou vente de droits d'attribution) ?

Je vous remercie par avance.

Madame LEBRAS

ANNEXE B (à rendre avec la copie)

LETRAGE DU COMPTE CLIENT GENES

4110028 Client GENES extrait du GRAND-LIVRE - du 1er au 31 décembre 2003				
date	libellé	débit	crédit	lettrage
01-déc	à nouveau			
	facture 412/09	6 701,11		A
	facture 079/10	2 032,20		C
	facture 088/10	1 549,64		B
	facture 201/11	1 912,05		
	facture 208/11	4 509,88		
02-déc	règlement fact 412/09, chq BNP 008		6 701,11	A
03-déc	avoir A07/12 sur fact 208/11		811,04	
04-déc	facture 022/12	6 530,22		
08-déc	facture 087/12	1 549,64		
08-déc	avoir A13/12 sur fact 022/12		728,00	
10-déc	règlement fact 079/10, chq BNP 127		2 032,20	C
12-déc	facture 111/12	7 039,99		
12-janv	facture 113/12	489,56		
15-déc	facture 159/12	842,31		
16-déc	règlement fact 022/12, chq BNP 132		5 802,22	
18-déc	facture 195/12	3 927,11		
19-déc	règlement partiel fact 201/11 chq BNP159		600,00	
22-déc	facture 249/12	1 914,64		
23-déc	règlement fact 087/12		1 549,64	B
24-déc	règlement fact 113/12 et 159/12 chq BNP 180		1 331,87	
26-déc	facture 287/12	1 914,67		
29-déc	facture 300/12	523,77		
31-déc	solde débiteur	21 880,71		

Signalement et justifications des erreurs éventuelles de lettrage

Nota : Un lettrage erroné doit être raturé et corrigé manuellement sur le document ci-dessus.

FICHE DE CONTRÔLE DU CALCUL DE TVA

	Intitulé	Ligne de déclaration	Montant	Calculs et justifications
CADRE A	Ventes, prestations de services	01	72 826	
CADRE B	TVA due	09	1 042	<i>TVA à 5,50 % sur ventes d'appareillages 18 945 * 5,5%</i>
	Base HT	08	63 141	
	TVA à reverser	15	521	
	TVA sur acquisitions intracommunautaires	17	1 815	
	Autres biens et services	20	7 776	

A titre d'exemple, la ligne 09 a déjà été justifiée.



